



Pétition de soutien aux revendications syndicales

Nationalement, la politique éducative, qui est affichée comme une priorité, doit répondre à la fois aux enjeux de l'Éducation, et aux besoins et attentes des personnels. Nos organisations, favorables à une évolution de l'École, estiment que celle-ci ne peut se faire qu'en s'appuyant sur les enseignants.

Restaurer la confiance et garantir la sérénité d'une profession trop souvent malmenée sont les préalables à tout travail de transformation et indispensables pour mener à bien une vraie Refondation.

Pourtant, malgré des créations de postes, les conditions d'exercice restent difficiles. Et c'est dans ce contexte que, localement, l'Inspecteur d'Académie prend des décisions qui ne favorisent pas la quiétude des enseignants des écoles.

Il est incompréhensible que de telles mesures soient prises alors que l'on demande aux enseignants des efforts importants pour la mise en œuvre de la Refondation de l'école.

Mouvement des personnels : pour le maintien de deux saisies de vœux !

Alors que la mobilité non choisie est déjà importante dans notre profession, notamment lors des premières années d'exercice, l'Inspecteur d'Académie a décidé de supprimer la seconde saisie des vœux sur les postes restés vacants et ainsi les possibilités de choisir son lieu de travail lors de la deuxième phase du mouvement.

- **Nous demandons le maintien de la deuxième saisie pour permettre aux personnels restant à nommer à l'issue du mouvement principal de pouvoir émettre des vœux précis pour leur affectation provisoire.**
- **Nous demandons également que les vœux géographiques restent facultatifs.**

Formation initiale : non au recul annoncé pour les néo-titulaires.

Après des années noires pour la formation initiale, celle-ci retrouve peu à peu sa place dans les ESPE. L'année de formation est trop chargée pour les professeurs stagiaires (classe à mi-temps, formation, mémoire de master). Pourtant, dans notre département, l'Inspecteur d'Académie balaie d'un revers de main plus de dix ans d'une politique locale d'entrée progressive dans le métier en supprimant purement et simplement le dispositif T1. Conscients des difficultés à venir pour la rentrée 2015, nous avons déjà proposé une solution alternative permettant à la fois de prévoir des postes pour les T1 tout en remettant au mouvement la plupart des postes gelés depuis de nombreuses années. Celle-ci a été rejetée par l'Inspecteur d'Académie.

- **Nous demandons qu'un dispositif spécifique soit maintenu pour l'affectation des néo-titulaires.**

Menace sur les temps partiels : contre les refus massifs !

La nouvelle organisation du temps scolaire ne doit pas servir de prétexte pour réduire fortement l'attribution de temps partiels. D'ailleurs, le Ministère, dans une circulaire très détaillée de 2013, prévoit bien que le temps partiel est compatible avec les nouvelles organisations du temps scolaire. Pour l'instant, l'Inspecteur d'Académie n'a pris aucune décision mais a déjà annoncé qu'il souhaitait réduire fortement le nombre d'enseignants à temps partiel.

- **Nous demandons que les autorisations de temps partiels soient accordées, dans le respect de la circulaire ministérielle.**

Signez et faites signer cette pétition intersyndicale adressée à l'Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique !



Pétition de soutien aux revendications syndicales

Sur la base des éléments ci-dessus, nous demandons :

- le maintien de la deuxième saisie pour permettre aux personnels restant à nommer à l'issue du mouvement principal de pouvoir émettre des vœux précis pour leur affectation provisoire.
- des vœux géographiques facultatifs.
- un dispositif spécifique pour l'affectation des néo-titulaires.
- l'autorisation des temps partiels, dans le respect de la circulaire ministérielle.

Pétition intersyndicale adressée à l'Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique.

École :		Ville :	
	NOM	Prénom	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			